

Mesures de stationnement sur le secteur des Rives du Lac

Stationnement libre (Zone A)

- Au Nord-Ouest des tribunes de l'hippodrome
- A la plage

Restrictions de parcage (Zones B-C-D)

- Limitation du temps de parcage autorisé entre 08h00 et 18h00, les jours ouvrables, du lundi au vendredi
- à 3 heures du 15 septembre au 15 juin
- à 6 heures du 16 juin au 14 septembre

Macarons de stationnement - Tarif

Zone C

- pendulaires: Fr. 5.--/jour, Fr. 15.--/semaine, Fr. 50.--/mois, Fr. 500.--/an
- habitants: Fr. 5.--/jour, Fr. 10.--/semaine, Fr. 20.--/mois, Fr. 164.--/an
- étudiants et collaborateurs Etat-VD: selon tarifs en vigueur

Zone D

- habitants des rues et concessionnaires des Iris: Fr. 30.--/an

Modalités: dès le 20 février 2007

- Pour les personnes intéressées:
- les macarons sont disponibles à l'Office du stationnement, rue du Valentin 14
 - Collaborateurs et étudiants HEIG-VD / St-Roch: les macarons sont vendus à la réception de l'école

